



## LIVRET D'ACCUEIL





L'équipe du SESSAD L'Éveil vous souhaite la bienvenue.

Vous trouverez dans ce livret les informations relatives à l'accompagnement de votre enfant.»



## SOMMAIRE

### LE SESSAD L'ÉVEIL, C'EST QUOI ? POURQUOI ?

**3**

### VOTRE PARTICIPATION ET LA COMMUNICATION AVEC LE SERVICE

**13**

### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- Pour qui ?
- L'accompagnement
- Une équipe pluridisciplinaire
- Le parcours de votre enfant

**4**

### VOS DROITS, DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

**15**

### EXPRESSION LIBRE

**20**

### LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)

**9**

### INFORMATIONS UTILES

**21**

### PRÉPARATION À LA SORTIE

**11**

### QUESTIONS PRATIQUES

**22**

### PAROLES D'ENFANTS

**12**

# Le SESSAD L'Éveil, C'EST QUOI ? POURQUOI ?



Votre enfant va être accueilli à votre demande au SESSAD L'Éveil.

C'est un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile du Dispositif ITEP (DITEP) de l'Association Enfance et Pluriel..»

Le SESSAD L'Éveil est situé en centre-ville de Tours.

Le SESSAD accompagne **des jeunes âgés de 6 à 18 ans** qui, malgré des capacités intellectuelles préservées, présentent des difficultés psychologiques perturbant leur accès aux apprentissages et leur socialisation.

Le Service propose un accompagnement individualisé de votre enfant dans **les domaines scolaires, socio-éducatifs et thérapeutiques**.

Accueillir

Écouter,  
respecter

Accompagner,  
soigner, enseigner

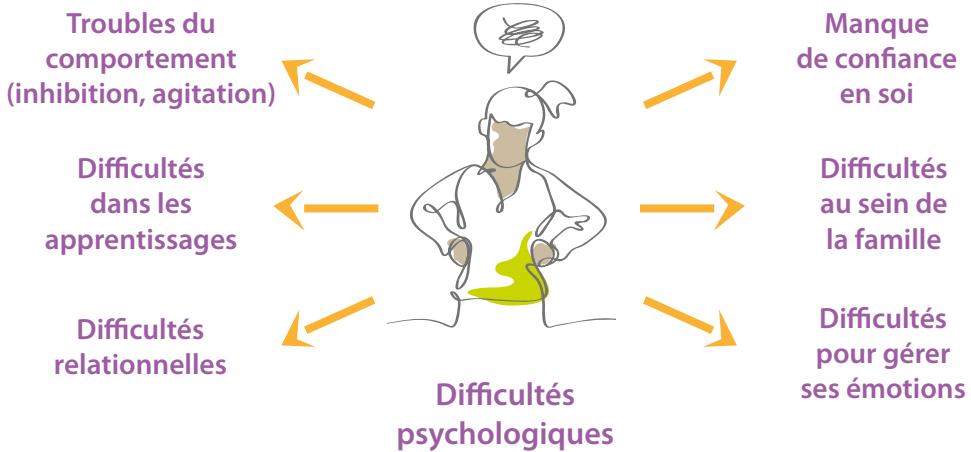
Préparer à la  
vie sociale  
et professionnelle



# Comment ÇA FONCTIONNE ?



## POUR QUI ?



Pour être diagnostiquées comme « handicapantes », ces conduites, en fonction de l'âge du jeune doivent être repérées par plusieurs personnes :

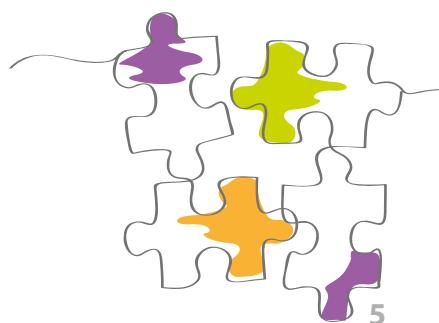
- dans la durée,
- de manière répétitive
- et être troublantes pour le jeune et son entourage.

## L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est ajusté à partir des besoins repérés : les modalités d'accompagnement se font à partir de différents supports favorisant la rencontre, et **de façon individuelle ou collective**.

Les professionnels peuvent se déplacer sur les lieux de vie du jeune (comme l'école, le collège ou le lycée) ou l'accompagner au sein du SESSAD ou à l'extérieur en fonction de son projet.

*Le SESSAD est un espace d'expression et de soin avec des objectifs d'accompagnement personnalisés.»*



Chaque professionnel travaille avec les partenaires pour être au plus proche des besoins de votre enfant. **Chaque projet se co-construit avec vous et votre enfant.** L'équipe pluridisciplinaire s'attache à croiser les regards pour mieux accompagner votre enfant dans ses spécificités et être à l'écoute de sa souffrance.



**La psychomotricienne** propose des techniques corporelles et relationnelles qui prennent en compte la complexité du corps dans toutes ses dimensions.

Il s'agit pour le jeune de mieux vivre, utiliser et habiter son corps, notamment en relation.



**L'orthophoniste** propose au jeune des moyens pour mettre en mots sa pensée (à l'oral et à l'écrit) afin de la partager avec d'autres.



**L'enseignante** intervient auprès des jeunes ayant des besoins d'accompagnement au niveau scolaire (soutien, aide aux devoirs ...) et dans les apprentissages (compréhension des leçons....).

Le but de son intervention est de soutenir au mieux l'élève dans ses apprentissages afin de maintenir une scolarité en milieu ordinaire.



**La psychologue** rencontre ponctuellement ou régulièrement les jeunes et les écoute afin qu'ils puissent trouver des solutions plus apaisées ou plus compatibles avec le lien social.

**La pédopsychiatre** a une fonction de garante du soin. Elle assure, avec l'accord des parents, la coordination des soins avec le médecin traitant, le médecin pédopsychiatre hospitalier de l'enfant et parfois le pédopsychiatre libéral, dans le respect du secret médical. Elle peut procéder, avec accord parental, à un examen pédopsychiatrique du jeune et parfois prescrire un traitement médicamenteux. Elle peut avoir recours à une guidance médico-psychologique des familles.

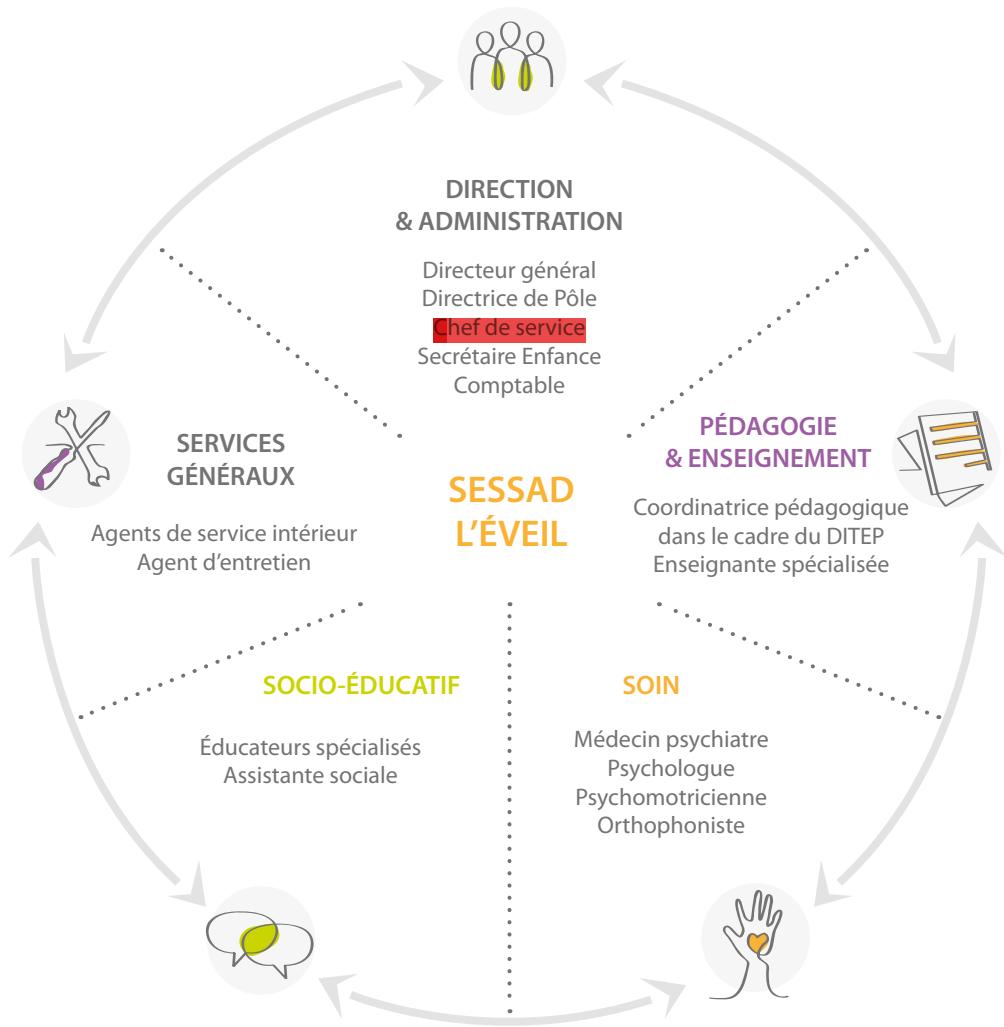


**Les éducateurs** sont désignés référents du projet du jeune au moment de l'admission. Ils coordonnent les différentes interventions autour de l'enfant, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD et les différents partenaires extérieurs. Ils assurent aussi une fonction de médiation et de soutien auprès des parents et des partenaires.



**L'assistante sociale** rencontre la famille du jeune au moment de l'actualisation de son projet d'accompagnement. Cet échange porte sur l'évolution du jeune au sein de sa famille et permet de recueillir les questionnements et attentes de ses parents.

# UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



# LE PARCOURS DE VOTRE ENFANT



## ..... *L'admission*



1

L'admission s'organise à partir de la **notification d'orientation préconisée par la CDAPH** (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ; elle requiert l'adhésion du jeune et de ses représentants légaux au projet de soin. Nos engagements réciproques sont actés par un DIPC (Document individuel de prise en charge).

2

## *Le Projet personnalisé d'accompagnement (PPA)*



Après un temps d'observation et d'évaluation par les professionnels, un projet d'accompagnement est proposé, discuté et co-construit avec la famille.

Il définit les différents suivis éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques. Il est co-signé par le SESSAD, les parents et le jeune.

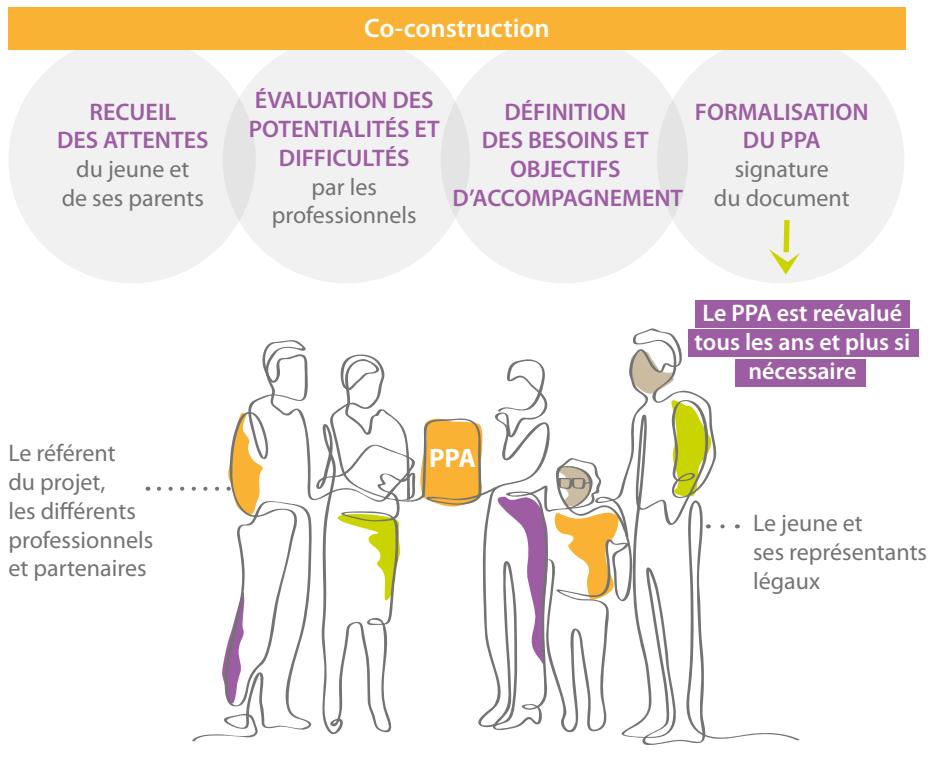
**Une réunion de PPA a lieu au moins une fois par an.**

## *Le Projet personnalisé de scolarisation (PPS)*

Le PPA s'articule autour du PPS, transmis par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), qui préconise une adaptation de la scolarité.



# La Co-construction DU PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)



ÉDUCATIF



PÉDAGOGIQUE



THÉRAPEUTIQUE



La coopération entre les parents ou les responsables légaux et l'équipe pluridisciplinaire est indispensable à la construction et l'évolution du projet personnalisé de l'enfant, dans le respect des compétences et rôles de chacun.

## UNE RÉPONSE PLURIELLE

Différentes réponses, modulables et adaptées, sont proposées afin de répondre aux besoins de votre enfant, selon l'évolution de son parcours...

Pendant la durée de la notification MDPH, les modalités d'accompagnement et de scolarisation peuvent ainsi évoluer après accord avec tous les acteurs du projet.



# Préparation À LA SORTIE

**Le SESSAD est un passage dans le parcours de votre enfant.**

Il doit lui permettre de se projeter et de s'orienter dans sa future vie d'adolescent et d'adulte.

## *Fin de l'accompagnement*

En fonction de l'évolution du jeune et en accord avec les parents, l'équipe peut proposer :

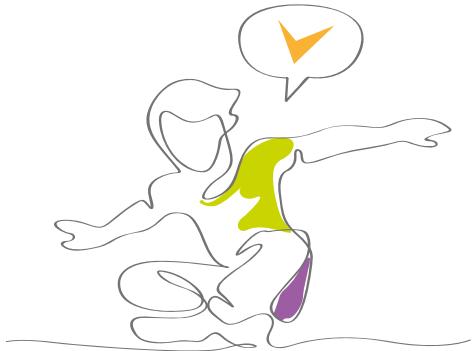
- une prolongation de l'accompagnement par le SESSAD
- un changement de modalité d'accompagnement ou de scolarité dans le cadre du dispositif ITEP
- une fin d'accompagnement et/ou une orientation vers un autre service

Les parents (ou responsables légaux) peuvent toutefois décider à tout moment de mettre fin au suivi par le SESSAD en saisissant la CDAPH.

L'équipe propose aux parents et aux jeunes qui le désirent, des conseils, un soutien après la sortie, en fonction des besoins.



# Paroles D'ENFANTS



Au SESSAD, je me suis fait des copains.

P., 6 ans

Le SESSAD, ça me détend.

A., 11 ans

Au SESSAD, avec l'éducatrice, je travaille sur l'école.  
Avec l'orthophoniste, j'apprends à lire et à compter.  
Je vois la psychomotricienne, je fais des trucs qui font du sport.

Je vois la psychologue et on parle de la maison.  
Le SESSAD m'aide à aller bien.»

N., 9 ans

Il est un peu fou ce crayon, il va un peu partout.

T., 9 ans

# Votre participation ET LA COMMUNICATION AVEC LE SERVICE

L'action de notre Service repose sur des valeurs de solidarité, de respect de la personne, de laïcité et de pratique participative.



## VOTRE PARTICIPATION



Des temps d'échange avec les familles sont organisés par le SESSAD à raison d'au moins 2 fois par an :

- en début d'année pour présenter l'équipe, le fonctionnement du Service, permettre aux familles de se rencontrer et recueillir vos attentes
- en fin d'année pour faire ensemble un bilan et des éventuelles propositions d'amélioration autour d'un moment convivial partagé

## LA COMMUNICATION AVEC LE SERVICE

Vous pouvez joindre à tout moment le Service par téléphone aux horaires d'ouverture, pour toute question concernant votre enfant et prendre rendez-vous avec les professionnels si besoin.



02 47 61 47 93

Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00

# Vos droits, devoirs ET RESPONSABILITÉS



## AUTORITÉ PARENTALE

L'ITEP s'associe autant que possible et nécessaire aux parents (ou aux responsables légaux) dans la construction du projet d'accompagnement de l'enfant, dans le respect des droits et devoirs de chacun.

*« L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. »*

*L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité. »*

*Article 371-1 du Code civil*



## DROIT D'ACCÈS AUX DOSSIERS

Vous pouvez, en tant que responsables légaux (ou la personne accompagnée elle-même si celle-ci est majeure), avoir accès, sauf décision contraire de la justice, à toute information ou document contenus dans le dossier individuel de l'enfant (précisions dans le règlement de fonctionnement joint à ce livret d'accueil).



## RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble du personnel de l'association Enfance & Pluriel est tenu à un devoir de réserve et de protection de l'information concernant les personnes accompagnées du fait :

- **du secret médical**
- **du secret professionnel**
- **de la Règlementation Générale sur la Protection des Données**



## SUIVI MÉDICAL

**Le médecin psychiatre coordonne le parcours de soin de votre enfant en lien avec le médecin traitant.** Celui-ci peut en fonction des besoins orienter votre enfant vers d'autres spécialistes avec votre autorisation. La mise à disposition de médicaments sur les temps d'accueil ne peut se faire que sur prescription d'un médecin, dans le cadre d'un protocole défini (voir le règlement de fonctionnement).



## FINANCEMENTS

L'accompagnement des jeunes dans le cadre du dispositif ITEP est **financé par les organismes de protection sociale après ouverture des droits par une notification de la CDAPH**. Le montant de ce financement est fixé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui en assure le contrôle.

Certaines familles peuvent bénéficier d'aides financières **en en faisant la demande auprès de la MDPH**. Une participation financière pourra éventuellement être demandée à titre exceptionnel aux parents (ou responsables légaux) pour l'organisation de certaines activités.



## TRANSPORTS

L'organisation des transports du jeune entre le SESSAD et son domicile sera définie avec ses responsables légaux au moment de l'admission, en fonction de la situation de chacun.



## AUTORISATIONS DE SORTIES

Les déplacements de votre enfant entre le lieu de scolarité et le SESSAD pour bénéficier d'un temps d'accompagnement prévu dans son projet personnalisé s'effectuent **sous la responsabilité du SESSAD**. Toutes les autres sorties organisées par le SESSAD sur ses temps d'accueil sont encadrées par du personnel du service, et également menées sous sa responsabilité.



## ASSURANCES

Les responsables légaux de l'enfant doivent fournir obligatoirement **une attestation d'assurance avec responsabilité civile** afin de couvrir les dégâts et dommages qui seraient éventuellement commis.



## DROIT À L'IMAGE

Les activités proposées par le SESSAD peuvent faire l'objet de photos ou de vidéos que les jeunes apprécient souvent de pouvoir garder en souvenir ou de montrer à leur entourage. Ces photos et vidéos prises par le personnel de l'établissement sont soumises au droit à l'image. Aussi il vous est demandé de signer un formulaire permettant de les utiliser dans un cadre précis.



## LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

**Des instances de régulation** sont organisées pour prévenir et lutter contre tout risque de maltraitance. L'ensemble du personnel du service y est sensibilisé lors des réunions organisées. Les jeunes y sont aussi sensibilisés au travers de leur accompagnement.

La répétition de faits contraires au règlement de fonctionnement, les atteintes à la sécurité, à l'intégrité, ou à la dignité des personnes, selon leur niveau de gravité peuvent donner lieu à la mise en place de sanctions (voir le règlement de fonctionnement).

**Le numéro d'appel « Allo enfance en danger »**

**Le 119 est le numéro d'appel** dédié à la prévention et à la protection des enfants et adolescents en danger ou en risque de l'être.

119  
« Allo Enfance  
en danger »



## DEVOIRS

Tout le personnel du SESSAD s'engage à mettre sa compétence au service des jeunes accompagnés et de leur famille, à les respecter et à être à leur écoute. En contrepartie, il attend de leur part une attitude courtoise et respectueuse de son travail.





## DROITS ET LIBERTÉS

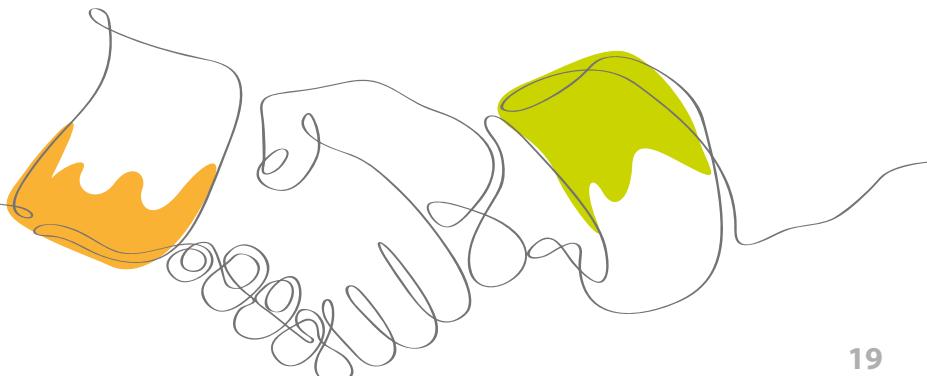
Une Charte des droits et liberté de la personne accompagnée, jointe à ce livret d'accueil, présente les principes fondamentaux que tous les établissements et services médico-sociaux doivent respecter et mettre en application, en vertu de l'article L.311-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles.



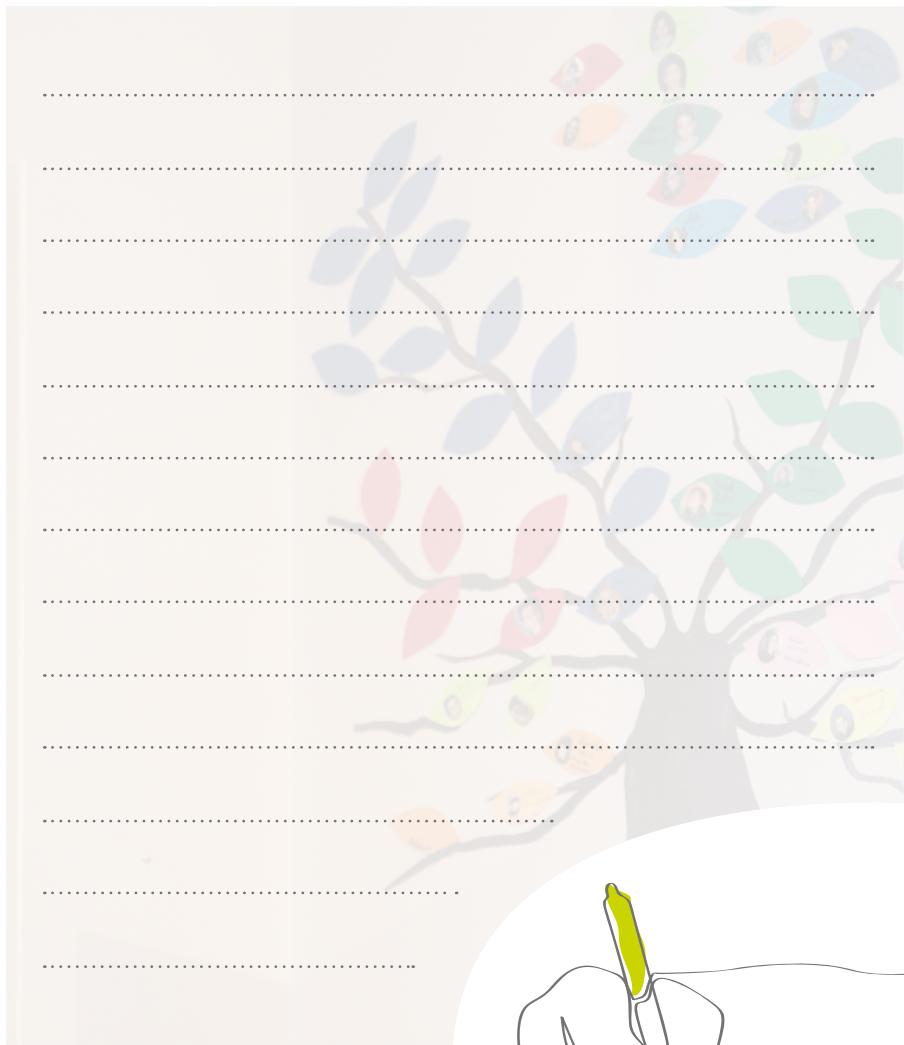
## VOS POSSIBILITÉS DE RE COURS

Toute personne accompagnée par un établissement ou service médico-social, ou son représentant légal, peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée : **le délégué du Défenseur des droits, ou saisir la CDAPH**, selon les conditions précisées dans le règlement de fonctionnement.

*Tout le personnel du SESSAD s'engage à mettre sa compétence au service des jeunes accompagnés et de leur famille, à les respecter et à être à leur écoute.»*



# Mots, pensées, humeur EXPRESSION LIBRE...



# Informations UTILES



## JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Les jours d'ouverture du Service sont basés sur le calendrier scolaire de l'Éducation nationale.

**Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00**

Ouverture de 2 jours pendant les petites vacances hors vacances de Noël + quelques samedis matins.



**Les jeunes peuvent venir au SESSAD :**

- en bus ou en tram
- à pied
- accompagnés par les familles



## NOUS CONTACTER



**02 47 61 47 93**



**sessad-eveil@enfance-pluriel.fr**

### Coordonnées

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile L'Éveil  
139, rue d'Entraigues  
37000 TOURS



*Voir le plan d'accès  
au dos du livret*



# Questions PRATIQUES



## *Est-ce que je peux garder mon médecin traitant ?*

Oui, il est même nécessaire que chaque jeune ait un médecin traitant.

## *Est-ce que les soins déjà engagés en libéral sont maintenus ?*

En fonction des besoins, on évaluera ensemble la pertinence du maintien d'un suivi en libéral.

## *Est-ce que mon enfant peut garder son pédopsychiatre libéral ?*

Oui, vous pouvez maintenir ce suivi en libéral en complément du suivi proposé au SESSAD. Votre pédopsychiatre pourra échanger avec le médecin pédopsychiatre du SESSAD ou d'autres professionnels. Ils accompagneront ensemble votre enfant.

## *Est-ce que vous assurez les transports ?*

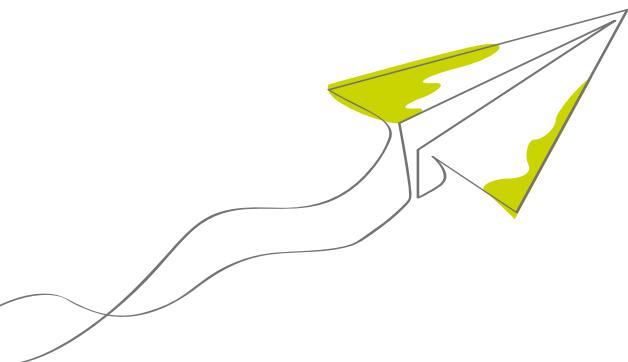
Les transports sont organisés avec vous lors de l'admission et de la co-construction du projet d'accompagnement de votre enfant.

## *Est-ce que les accompagnements vont empiéter sur l'emploi du temps scolaire de mon enfant ?*

Nous faisons avant tout en fonction des besoins de votre enfant mais aussi au regard de son emploi du temps. Le projet d'accompagnement est aussi construit en lien avec l'école, le collège ou le lycée.

## *Est-ce que ça va nous coûter de l'argent ?*

Non, les différents accompagnements sont pris en charge. Par contre la scolarité et les transports restent à votre charge.



© Enfance & Pluriel

Rédaction : SESSAD L'Éveil

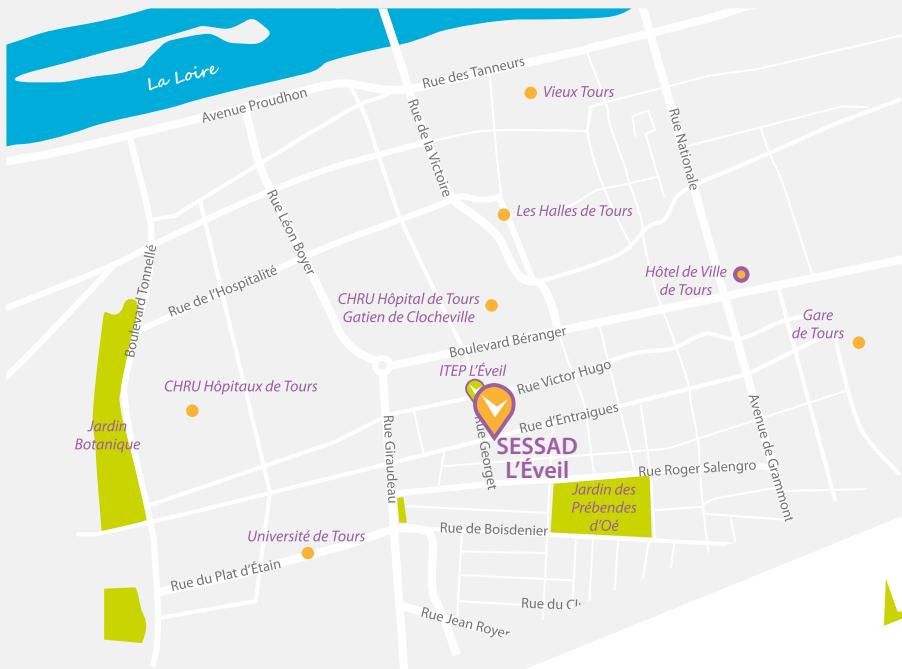
Crédits photo : © Enfance & Pluriel

Impression :

Conception graphique : [www.fabiennepetit-crea.com](http://www.fabiennepetit-crea.com)



Service d'éducation spéciale et de soins  
à domicile L'Éveil  
139, rue d'Entraigues  
37000 TOURS  
Tél : 02 47 61 47 93



Association Enfance & Pluriel  
Siège : Quai de l'Île Sonnante - 37500 CHINON  
Tél : 02 47 93 66 40 – Fax : 02 47 93 95 72  
[www.enfance-pluriel.fr](http://www.enfance-pluriel.fr)